

XX. Antyeṣṭi-kriyā.

Rite funéraire.

*hari-nāmākṣara yuktaṁ bhāle gopī-mṛdāṅkitam
tulasī-mālikoraskaṁ spr̥ṣeyur na yamodbhaṭāḥ*

"Ceux dont le corps est orné de *tilaka* ou de *gopī-candana*, et marqué partout des saints noms du Seigneur, dont le cou et la poitrine se parent de *tulasī-mālā*, jamais les Yamadūta ne s'approchent d'eux."

(*Skanda-purāṇa*)

XX.1. Présentation.

C'est le dernier *saṁskāra*, le dernier rituel associé au corps. Il sanctifiera l'enveloppe charnelle une dernière fois. Il est accompli pour que l'âme se détache du corps et n'ait pas à revêtir une forme de fantôme (*preta*), ainsi que pour assurer à l'âme du défunt un meilleur monde.

Cet univers a un autre nom: le royaume de la mort! Et l'homme y nourrit le fol espoir d'obtenir l'immortalité en combattant l'invincible nature matérielle (voir *Mahābhārata*, *vana-parva* 313.116). Mais dans la *Svetasvatara Upaniṣad* (III.8.), il est mentionné que seul celui qui connaît la Vérité Absolue peut transcender le monde des morts et des renaissances. C'est pourquoi, les *vaiṣṇava* qui adorent le Seigneur le cœur empli d'amour et qui chantent sans cesse Ses saints noms sont assurés de poursuivre leurs activités spirituelles en ce monde ou dans le royaume de Dieu (*vaikuṅṭha*), car ils connaissent la Vérité Absolue. De ce fait, leurs familles et leurs amis ne sont guère attachés à exécuter tous les rituels de l'*antyeṣṭi-kriyā*. On ne trouve d'ailleurs pas trace de ce rituel dans le *Sat-kriyā-sāra-dīpikā* et il n'est mentionné que de manière très brève dans le *saṁskāra-dīpikā*, lorsqu'il est question des obsèques d'un *sannyāsī*.

Dans le *Śrīmad-Bhāgavatam*, Mahārāja Parīkṣīt demande à Śukadeva Gosvāmī, quel est le devoir de chacun, plus particulièrement juste avant de mourir. (Ś.B., I.19.24) Śukadeva Gosvāmī répond que la plus haute perfection pour l'homme consiste à

se rappeler le Seigneur Suprême au terme de sa vie. Tous les *samskāra* accomplis pendant la vie aident l'homme à se purifier et à se rappeler le devoir primordial: atteindre la demeure originelle (Goloka Vṛndāvana). Les *samskāra* nous aident à façonner notre existence de manière que le souvenir du Seigneur imprègne chacune des étapes de notre vie.

Comme l'a dit Cāṇakya Paṇḍita, si l'on cherche le salut, il nous faut penser que la mort est sans cesse présente, prête à nous saisir à chaque instant. Mais, si au contraire, on recherche le plaisir des sens, il vaut mieux penser que nous ne mourrons jamais. Quant à celui qui se souvient de Kṛṣṇa au moment de la mort, c'est auprès de Lui qu'il vivra désormais (*Bhagavad-gītā*, VIII.5.6). Il ne revient plus en ce monde, car telle est la promesse de Śrī Kṛṣṇa (*Bhagavad-gītā*, VIII.15-16). Telle est la conclusion du *Vedānta*, l'expression de son dernier *sūtra*...¹⁴¹

XX.2. Procédure.

► Dans une lettre à Revatīnandana datée du 14 novembre 1973, Śrīla Prabhupāda écrit au sujet des obsèques d'un dévot: "Rassemblez-vous et pour son âme priez Kṛṣṇa, qu'Il lui donne une chance pour son avancement dans la Conscience de Kṛṣṇa. Certainement, Kṛṣṇa lui donnera toutes les facilités. Ainsi nous offrons nos condoléances à cette âme qui nous a quittés, qui s'est séparée de la compagnie des vaiṣṇava... Après trois jours, une cérémonie devra être accomplie pour offrir à l'âme du disparu et à tous du prasādam. Tel est le système." (Voir dans le *Śrī Caitanya-cāritāmṛta*, *Adi-līlā*, le chapitre concernant la disparition de Haridāsa Ṭhākura).

► Suivant le temps, le lieu et les circonstances (*kāla*, *deśa*, *pātra*), les rituels varient plus ou moins. Dans la partie traitant du rituel, nous expliquerons la procédure utilisée en Inde.

► En Occident, nous ne pouvons agir comme en Inde et nous devons respecter les lois en vigueur, à savoir: informer les autorités civiles dès qu'un *vaiṣṇava* quitte son corps (afin que les causes du décès soient déterminées), nettoyer le corps,

¹⁴¹ "Il n'y a pas de retour, à cause de la parole de Dieu; oui, il n'y a pas de retour, à cause de la parole de Dieu." (*Vedānta Sūtra*, IV.4.22.).

l'habiller de vêtements *vaiṣṇava*, apposer le *tilaka*, lui mettre des guirlandes de fleurs venant *mūrti* (*mahā*), inscrire les noms du Seigneur à l'aide de pulpe de bois de santal sur son front et son corps. Placer des feuilles de *tulasī* (offertes) dans ou sur sa bouche. Si de l'eau sanctifiée est disponible (*gaṅgā*, *yamunā*, *rādhā-kuṇḍa*, etc.) il faut en asperger le corps, puis le couvrir avec une *harināma chādar* et le conduire vers le crématorium. Pendant ce temps, quelqu'un doit s'occuper des formalités pour que la crémation du corps ait lieu aussitôt que possible. La *Jayakhya-saṁhitā* explique que les enfants mâles de moins de cinq ans et les filles de moins de sept ans ne devraient pas être incinérés mais enterrés. Dans ce cas précis, le rituel du *tarpaṇa* n'a pas lieu.

- ▶ Assurez-vous que le jour de la crémation ne soit pas un *Ekādaśī* ou un *Mahā-dvādaśī* (sinon, reporter au lendemain). La crémation doit être faite quand il fait jour.
- ▶ Le jour de la crémation, les membres de la famille doivent jeûner toute la journée, et ne manger que des aliments légers (salades, fruits, etc.) pendant trois jours. Il est même recommandé de manger en dehors de chez soi, d'éviter de cuisiner soi-même, car la conscience pénètre les aliments. Le deuil impose une certaine pudeur, un respect empreint de dignité et de gravité. Il ne peut être question de distraction (télévision, cinéma, cafés, restaurants, parcs d'attractions, etc.), pendant le deuil, il vaut mieux lire les Ecritures. Ce jour-là, faites une dernière cérémonie à la chapelle du crématorium lors de laquelle vous lirez les Ecritures pour la famille et les amis, etc. Un *kīrtana* doux accompagnera le corps jusqu'à l'incinérateur pendant qu'un *brāhmaṇa* offrira des prières.
- ▶ Récupérez les cendres auprès du service de crémation et avant qu'une année ne soit écoulée, amenez-les en Inde et jetez-les dans une rivière sacrée comme le Gange, la Yamunā, la Godāvarī, la Sarasvatī, la Narmadā ou la Kāverī sur les conseils de *vaiṣṇava* locaux¹⁴². La plupart des *vaiṣṇava* apportent les cendres du défunt à Māyāpura, ou à Vṛndāvana pour les disperser dans la Yamunā à Keśī-ghāta. Avant de jeter ces cendres, mélangez-les à du *pañca-gavya* et

de la terre provenant du rivage afin de former une boule homogène.

- ▶ Trois jours après le décès, un festin devra être offert aux formes *arcā-vigraha* de Dieu au nom du défunt. Des *vaiṣṇava* et la famille du défunt respecteront le *prasādam*.
- ▶ Si le défunt vivait en dehors du temple, le *brāhmaṇa* qui a participé à la cérémonie se rend avec le reste de la famille à leur maison. Les enfants et le *brāhmaṇa* entrent en premier. La maison sera purifiée en y faisant brûler une bouse de vache sèche enduite de *ghī* comme un encens, et le *brāhmaṇa* récitera des *mantra* de bon augure. Certaines traditions conseillent d'aller dormir ailleurs, chez des amis ou de la famille pour se "changer les idées".
- ▶ Onze jours après le décès, un programme sera organisé en l'honneur du défunt¹⁴³, un autel sera dressé et une *pūjā* accompagnée d'une offrande de *prasādam* aura lieu. Le *śālagrāma śilā* peut aussi être adoré pour cette occasion, le *Padma-purāṇa* le recommande, car il est de très bon augure. Un feu de sacrifice peut aussi être dressé (*āvāhana-homa*) en offrant du *halavā* au feu puis à tous ceux qui sont présents. Le *Mahā-prasādam* sera offert devant une photo du défunt.
- ▶ Le prêtre prendra le *prasādam* en premier et si le défunt était du sexe féminin, une femme *brāhmaṇa* ou *vaiṣṇavī* sera aussi nourrie en premier par les hôtes.

XX.3. Période d'*aśauca* (période de souillure).

- ▶ Le deuil d'un proche entraîne une souillure qui est plus ou moins longue selon les cas. Durant cette période, on ne doit pas étudier les saintes Ecritures, accomplir des feux de sacrifice, adorer la *mūrti* (ou alors uniquement par la *mānasa-pūjā*), recevoir des invités. Cependant, si on a prononcé des vœux qui nous obligent à adorer la *mūrti*, à étudier chaque jour les Ecritures, etc., ces vœux ne doivent pas être brisés. Il faut profiter de ce laps de temps pour régler tous les problèmes administratifs liés au décès. La période d'*aśauca* est de 10 jours pour un *brāhmaṇa*, 12 jours pour un *kṣatriya*, 15 jours pour un *vaiśya* et 30 jours pour un *śudra*. Si

le deuil touche un membre éloigné de la famille, la période d'*asauca* est de 3 jours.

- Le prêtre qui officie aux rites funéraires n'est pas concerné par les périodes d'*asauca* liées au défunt.

XX.4. *Śrāddha-kriyā* (rite pour le bien-être des ancêtres).

- ▶ Afin que le défunt n'erre pas comme les spectres dans l'éther, vêtu de son seul corps subtil, mais prenne au contraire un corps qui lui permette de vivre agréablement sur la planète des *pitṛ*, lieu de certains délices, on doit lui faire des offrandes ainsi qu'aux autres *pitṛ*. Durant la période d'*asauca*, on offre quotidiennement au défunt de l'eau. Le onzième jour après le décès (pour un proche d'un *brāhmaṇa*), la maison est purifiée, des offrandes sont faites au défunt et on nourrit onze *brāhmaṇa*.
- ▶ A partir de ce jour, pendant un an, des cérémonies appelées *śrāddha* doivent être accomplies tous les mois. Le sixième et douzième mois on accomplit deux *śrāddha* spéciales en plus des habituelles. Ensuite, on accomplit une *śrāddha* annuelle à chaque jour anniversaire de la mort du disparu.
- Dans le domaine du *karma-kāṇḍa*, la *śrāddha* est effectuée pour celui qui a reçu l'*antyeṣṭi-kriyā-saṃskāra*. Elle permet d'offrir à l'esprit errant un "support" matériel. Selon la *Piṇḍopaniṣad*, l'âme, qui n'a plus de corps physique (*sthūla-śarīra*) après la mort, erre dans un corps subtil (*liṅga-śarīra*) de la taille d'un pouce et ne peut ni boire, ni manger. L'âme qui erre ainsi a pour nom *preta*. Elle demeure pendant trois jours dans les eaux, pendant trois jours dans le feu, pendant trois jours dans l'espace et se déplace dans le vent le dixième jour. Le onzième jour commence la cérémonie de la *piṇḍa* qui consiste à offrir de la nourriture — des boulettes de riz cuit dans du lait avec du sésame noir, du *ghī* et du miel — au défunt, ainsi qu'à ses ancêtres. Elle est exécutée par le fils aîné. Ce rituel, conjointement répété à deux rituels de la *śrāddha* exécutés au cours de l'année, sera effectué tous les mois pendant onze mois. La cérémonie de la *piṇḍa* se termine par une dernière offrande, lors du douzième mois, appelée *sapiṇḍa-dīkaraṇa* et qui permet au *preta* d'obtenir un corps de

pitṛ pour entrer sur *pitṛ-loka*, planète édénique que gouverne Yamarāja.

➤ Bien entendu, ces rites n'annulent en rien le *karma* accumulé par l'être tout au long de ses vies antérieures.

➤ Le *Garuḍa-purāṇa* (XI.34.44) explique que l'offrande de la *piṇḍa* reconstitue un corps temporaire ayant l'équivalent d'organes et de sens tels que nous les connaissons. La construction de ce corps se fait de la façon suivante:

- ◆ 1^{ère} offrande: la tête
- ◆ 2^{ème} offrande: les yeux, les oreilles et le nez
- ◆ 3^{ème} offrande: les joues, la bouche et le cou
- ◆ 4^{ème} offrande: le cœur, les flancs, l'estomac, les organes sexuels
- ◆ 5^{ème} offrande: la taille, le dos et l'anus
- ◆ 6^{ème} offrande: les cuisses
- ◆ 7^{ème} offrande: les chevilles
- ◆ 8^{ème} offrande: les mollets
- ◆ 9^{ème} offrande: les pieds
- ◆ 10^{ème} offrande: la faim et la soif

▶ Le rite de la *śrāddha* peut également être accompli pendant les douze jours qui suivent la mort du trépassé, à raison d'une offrande par jour.

➤ Ainsi, l'être gagnera, en temps voulu, la communauté de ses ancêtres sur la planète des *pitṛ*. Ceux-ci répandront alors leurs bénédictions sur la famille qui continue le rite et protégeront sa descendance. La naissance d'un fils permet de continuer ce rite et assure ainsi le bonheur aux *pitṛ*.

XX.5. La *śrāddha* et les *vaiṣṇava*.

Selon les Ecritures *vaiṣṇava*, la *śrāddha* peut être accomplie pour les *vaiṣṇava*, mais seulement si le prêtre est un *vaiṣṇava* et l'offrande des *pitṛ*, du *Viṣṇu-prasāda*.

Le *vaiṣṇava* qui, sa vie durant, a adoré convenablement Dieu, Śrī Kṛṣṇa, n'aura pas de souci à se faire quant à sa future destination. Il est donc inutile d'accomplir la *śrāddha*. Le *vaiṣṇava* dont les parents ne sont pas des adorateurs de Śrī Kṛṣṇa priera pour le salut de leur âme.

Selon le *Skanda Purāna*, si une personne est initiée par les *Viṣṇu-mantra*, il ne doit pas rechercher les fruits de l'action intéressée, ne pas faire la charité pour en obtenir des bienfaits matériels et ne pas adorer les ancêtres. De même, dans le neuvième chapitre du *Hari-bhakti-vilāsa*, il est dit que ceux qui adorent chaque jour le Seigneur Hari pour la satisfaction de leurs ancêtres, n'ont pas à faire des oblations en charité, ni à accomplir la cérémonie de la *śrāddha* au cours de laquelle on offre le *piṇḍa-dāna* (*Hari-bhakti-vilāsa*, IX.308).

"Quiconque a pris refuge aux pieds pareils-au-lotus de Mukunda, le Pourvoyeur de la libération, quiconque s'est défait de tout lien et s'est sérieusement engagé sur la voie de la dévotion, n'a plus ni devoirs ni obligations envers les *deva*, les sages, sa famille, ses ancêtres, l'humanité et les êtres en général. Le *bhakta* remplit d'un coup toutes ces obligations par le fait qu'il sert Dieu, la Personne Suprême." (Ś.B., XI.5.41).

XX.6. Śrāddha pratique.

- ▶ Les *vaiṣṇava* peuvent mettre la *śrāddha* au service de Dieu et le défunt en récoltera alors les fruits. On peut, par exemple, planter pour le plaisir de Kṛṣṇa un ou plusieurs arbres fruitiers au nom du défunt ou offrir une vache et son veau pour son lait. Après chaque récolte, les fruits de ces arbres seront ensuite offerts à Śrī Kṛṣṇa. Il peut en être de même avec des fleurs d'arbres d'ornement.
- ▶ Il est également possible de distribuer du *prasādam* ou des livres tels que la *Bhagavad-gītā* au nom du défunt lors du jour anniversaire de sa disparition, de faire des donations pour payer la *pūjā* des *mūrti*, ou encore de faire une donation pour un projet lié à Śrī Kṛṣṇa, toujours au nom du défunt.